



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Onzième réunion
15 et 16 février 2016

Rapport de la onzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
A. Participation	2
B. Questions d'organisation	2
II. Préparatifs de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016	3
A. Questions d'organisation	3
B. Documents officiels	4
III. Activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable	6
A. Activités de renforcement des capacités	6
B. Activités visant à promouvoir l'éducation au développement durable dans d'autres instances internationales	7
IV. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus	8
V. Promotion de l'éducation en vue du développement durable au-delà de 2015 : organisation des travaux qui suivront la Réunion de haut niveau	11
VI. Table ronde : intégration des questions de genre dans l'éducation au développement durable	11
VII. Situation du fonds d'affectation spéciale et besoins de ressources pour 2016-2017	12
VIII. Dates de la prochaine session, élection du Bureau et clôture de la réunion	14

GE.16-13183 (F) 071116 141116



* 1 6 1 3 1 8 3 *

Merci de recycler



I. Introduction

1. La onzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue les 15 et 16 février 2016 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la réunion des délégations des 27 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Des représentants des organismes ou entités du système des Nations Unies ci-après ont assisté à la réunion : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau du PNUD en Ukraine, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

4. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) était représentée.

5. Un représentant du Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale était également présent à la réunion.

6. En outre, ont participé à la réunion les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements d'enseignement suivants : Alliance Copernicus ; ECO-Forum européen ; L'éducation au service de la Terre ; Université Mälardalen (Suède) ; l'ONG Éducation, écologie et développement durable (Ukraine) ; l'ONG Wave (Ukraine) ; Planet'ERE ; et le Centre régional d'expertise du Kirghizistan pour le développement durable.

B. Questions d'organisation

7. Le Président du Comité, M. Gerald Farthing (Canada), a ouvert la réunion.

8. Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la bienvenue aux participants et les a félicités pour les résultats de plus d'une décennie de mise en œuvre de la Stratégie, qui constituaient une réussite au niveau régional, mais aussi une contribution importante de la région de la CEE à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable, initiative menée par l'UNESCO (2005-2014). La onzième réunion serait essentiellement consacrée aux préparatifs de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, prévue dans le cadre de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). L'objectif de la Réunion de haut niveau était d'évaluer les progrès accomplis au cours des dix premières années de mise en œuvre de la Stratégie et de réfléchir à son application future. L'intervenant a fait part de son espoir de voir les États membres mobiliser et inscrire au budget national des ressources conséquentes pour la poursuite, le renforcement et l'élargissement de l'éducation au développement durable en instaurant des processus locaux et nationaux pour la mise en œuvre du futur cadre. Il a souligné l'importance de la Réunion de haut niveau à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le fait qu'elle devrait créer une nouvelle dynamique en faveur de l'éducation au développement durable pour l'ensemble de la région. Il a remercié le Gouvernement de la Géorgie pour la préparation efficace de la Conférence ministérielle. La Géorgie avait

obtenu des résultats significatifs dans le domaine de l'éducation au développement durable en établissant des liens entre l'éducation à l'environnement et les politiques environnementales efficaces qu'elle avait élaborées au cours de la dernière décennie, ainsi qu'avec l'action internationale en matière d'environnement. Des partenariats interinstitutions entre l'UNESCO, le PNUE et la CEE ont également joué un rôle important dans la promotion de l'éducation au développement durable. Enfin, l'intervenant a souligné les résultats obtenus dans la province du Manitoba, au Canada, dans le domaine de l'éducation au développement durable, notamment sa contribution au succès rencontré au cours de ces cinq dernières années par le Comité directeur dans son rôle de chef de file.

9. Le Comité a adopté son ordre du jour (ECE/CEP/AC.13/2016/1), élaboré par le secrétariat en accord avec le Président et le Bureau¹.

II. Préparatifs de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016

A. Questions d'organisation

10. Le Président a rappelé qu'à sa vingt et unième session (Genève, 27-30 octobre 2015), le Comité des politiques de l'environnement de la CEE avait examiné les principales questions d'organisation concernant la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il avait accueilli avec satisfaction le travail accompli en préparation du débat de haut niveau sur l'éducation au développement durable, et il avait invité le secrétariat à rendre compte de l'état des préparatifs au cours de la session extraordinaire du Comité (Genève, 23-25 février 2016).

11. Le secrétariat a rappelé au Comité directeur que, lors de la dixième réunion du Comité (Genève, 8 et 9 juin 2015), les membres avaient été invités à soumettre au secrétariat, dans les deux semaines, leurs propositions écrites concernant les grandes lignes du débat de haut niveau. Aucune proposition n'ayant été reçue avant la date limite, le Bureau, en consultation avec le secrétariat, a décidé de reprendre le programme qui avait été retenu lors de la précédente réunion de haut niveau des ministres de l'éducation et de l'environnement, organisée dans le cadre de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Belgrade, 10-12 octobre 2007).

12. Le Président a ouvert les débats et a invité le Comité à prendre une décision sur la structure et le contenu proposés pour le débat de haut niveau (voir le document d'information n° 1), et à éventuellement proposer des candidats pour certains rôles (par exemple, président, orateurs principaux, et autres intervenants).

13. Au cours des discussions, les représentants ont exprimé leur opinion sur la structure et le contenu du programme du débat et fait des propositions concrètes concernant la durée et l'ordre des interventions, ainsi que leur contenu.

14. Le Président a résumé les discussions et donné lecture des décisions prises : a) les discours d'orientation des ministres de l'éducation et de l'environnement devraient mettre l'accent sur les progrès accomplis par la région dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable au cours de la dernière décennie et sur les travaux futurs, selon les orientations devant être élaborées par le secrétariat ; b) pour gagner du temps, le cadre de mise en œuvre de la Stratégie et la Déclaration ministérielle de Batumi

¹ Tous les documents concernant la onzième réunion, y compris les exposés qui ont été mis à la disposition du secrétariat, peuvent être consultés sur une page Web dédiée : <http://www.unece.org/index.php?id=41587#/>.

sur l'éducation au développement durable seraient présentés ensemble pour examen et adoption ; c) concernant les interventions des participants, la priorité devrait être accordée aux ministres de l'éducation et de l'environnement, selon des lignes directrices claires qui devraient être élaborées par le Secrétariat, y compris une liste préliminaire des interventions ; d) à l'initiative de l'Allemagne et des Pays-Bas, il serait proposé au Comité des politiques de l'environnement qu'une phrase faisant référence à la déclaration ministérielle sur l'éducation en vue du développement durable soit introduite dans le texte de la Déclaration ministérielle issue de la Conférence, afin de garantir le lien entre ces deux processus.

15. Le Comité directeur a demandé au secrétariat d'actualiser le document d'information n° 1 en y mentionnant les modifications proposées au projet de programme pour le débat de haut niveau sur l'éducation au développement durable, et l'a prié de communiquer la décision du Comité concernant la structure et le contenu du débat au Comité des politiques de l'environnement lors de sa session extraordinaire.

16. Le Président a remercié les États membres qui avaient déjà fourni au secrétariat les informations concernant la représentation de leur gouvernement lors du débat de haut niveau, et a invité les autres délégations à envoyer les renseignements demandés après la présente réunion et avant la date limite indiquée dans la lettre d'invitation (le 29 février 2016). Les lettres d'invitation destinées aux gouvernements nationaux avaient été envoyées par le Gouvernement géorgien par les voies diplomatiques officielles avant la fin de 2015.

B. Documents officiels

1. Apprendre les uns des autres : réalisations, difficultés et marche à suivre (troisième rapport d'évaluation)

17. M^{me} Carolee Buckler, coauteur du troisième rapport d'évaluation « Apprendre les uns des autres : réalisations, difficultés et marche à suivre » (ECE/CEP/AC.13/2016/3), a informé le Comité directeur du contenu du rapport et a fourni un bref résumé des principales conclusions, qui avaient été présentées en détail à la dixième réunion du Comité directeur en juin 2015. Le rapport serait présenté, pour information, à la prochaine réunion de haut niveau à Batumi.

18. Le Président a noté que, dans l'ensemble, les États membres de la CEE avaient accompli des progrès satisfaisants, au cours de la décennie écoulée, dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation au développement durable, mais que, dans les trois domaines d'action prioritaires, ces progrès n'avaient pas été homogènes à l'échelle de la région. Néanmoins, dans toutes les zones géographiques de la région et dans chaque domaine clef, de nombreux travaux de qualité avaient été effectués, notamment des études de cas qui pourraient apporter beaucoup d'informations utiles. L'exemple de la province du Manitoba, au Canada, a servi à illustrer une réalisation importante – en l'espèce, l'obtention d'un soutien politique public et visible à la mise en œuvre de la Stratégie. Les résultats de la phase III de la mise en œuvre (2011-2015) indiquaient qu'il était désormais indispensable de passer de la volonté politique à des mesures concrètes et pratiques. Au-delà du travail de cette décennie, sur lequel il faudrait s'appuyer, il était important de continuer à progresser dans les trois domaines d'action prioritaires horizontaux et verticaux définis dans le cadre de mise en œuvre.

19. Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont souligné qu'il était important non seulement de s'appuyer sur le travail déjà accompli, mais aussi de revoir la conception actuelle du développement durable et le rôle de l'éducation dans sa promotion, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable des quinze prochaines années. Cela suppose de mieux comprendre et intégrer les objectifs de développement durable et l'éducation au développement durable – un message fort qu'il conviendrait de mettre en avant à la Conférence ministérielle de Batumi.

20. Il a été noté que les deux précédents rapports d'évaluation portaient principalement sur les résultats obtenus dans l'enseignement primaire, et qu'il serait intéressant, dans le troisième rapport, d'effectuer une analyse quantitative afin de connaître l'évolution de la situation dans l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Le secrétariat a indiqué qu'il n'était pas possible au stade actuel d'inclure des informations ou des analyses supplémentaires dans le rapport, dont la version finale avait été établie. Il a été proposé que ces informations soient fournies dans un rapport complémentaire informel.

2. Publication : « Ten years of the UNECE Strategy for Education for Sustainable Development » (Dix ans de la Stratégie pour l'éducation au développement durable)

21. Le Président a rappelé qu'une publication officielle consacrée aux résultats obtenus sur dix ans dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable avait été prévue pour 2015. La version finale du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la phase III n'ayant été établie que pour la onzième réunion du Comité directeur, au lieu de la dixième, comme initialement prévu, le Bureau avait décidé, lors de sa réunion de 2015, que la publication devrait être prête pour la réunion du Comité directeur en 2016 et devrait porter principalement sur les conclusions des rapports d'activité à l'issue des trois phases de mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que sur les études de cas élaborées sur la base des rapports nationaux de mise en œuvre.

22. Le Président a également fait savoir que, du fait du retard pris dans la présentation de la publication, en 2015, il ne serait pas possible de la faire traduire en français et en russe. L'avant-projet définitif de la publication était prêt et avait été publié sur la page Web consacrée à la réunion, pour examen par le Comité. La prochaine étape consisterait à présenter le texte définitif pour mise en page, édition et publication par la Division de la gestion des conférences à l'Office des Nations Unies à Genève.

23. M^{me} Buckler, l'une des coauteurs, a présenté brièvement la publication, qui contenait un résumé des conclusions des rapports d'étape des trois phases de mise en œuvre, y compris des exemples de réussite, et s'appuyait également sur les rapports nationaux de mise en œuvre, d'où ont été tirés des exemples de bonnes pratiques dans les domaines d'action prioritaires.

24. À la demande des représentants, le secrétariat est revenu sur les différences entre le troisième rapport d'évaluation « Apprendre les uns des autres : réalisations, difficultés et marche à suivre » et la présente publication. Le rapport proposait une synthèse des progrès accomplis par les États membres de la CEE dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation au développement durable de 2005 à 2015, en accordant une large place à sa troisième et dernière phase (2011-2015) et aux possibilités de faire évoluer l'éducation au développement durable. La synthèse a été extraite du document final pour publication. Ce document comprenait une analyse quantitative et qualitative des données fournies par les États membres, des études de cas et des explications plus détaillées sur la méthodologie et les résultats.

25. Le secrétariat a souligné que, sans l'aide fournie par le gouvernement de la province du Manitoba, il aurait été impossible de compiler les documents à temps pour les remettre d'abord au Comité, puis aux ministres réunis à Batumi.

26. Le Président a salué le travail accompli par le gouvernement du Manitoba sous la forme d'une contribution en nature aux activités menées dans le cadre de la Stratégie, y compris en vue de la rédaction du rapport et de la publication, et a souligné que ce travail présentait également des avantages pour le Canada en ce qu'il permettait de mieux comprendre les processus d'éducation au développement durable en général, et à l'échelle de la région de la CEE en particulier.

27. Le Comité a demandé au secrétariat de faciliter la parution de la publication en anglais, de préférence à temps pour la Réunion de haut niveau à Batumi.

3. Projet de futur cadre de mise en œuvre

28. Le Président a informé le Comité qu'à la suite de la demande formulée par le Comité directeur à sa dixième réunion, le secrétariat avait révisé, en coopération avec le Bureau, le texte du projet de futur cadre de mise en œuvre de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2016/4) en fonction des résultats des discussions lors de la dernière réunion du Bureau et des commentaires qu'il avait reçus.

29. Le secrétariat a informé le Comité des quelques révisions restant à effectuer et a proposé le texte final.

30. Lors des débats qui ont suivi, les représentants se sont penchés sur le texte du projet de futur cadre de mise en œuvre et ont proposé d'y apporter quelques dernières modifications.

31. Le Comité directeur a approuvé le texte final du projet de futur cadre de mise en œuvre qui doit être soumis à la Réunion de haut niveau à Batumi, en juin 2016.

4. Projet de déclaration ministérielle

32. Le Président a rappelé qu'un avant-projet de la déclaration ministérielle destinée à être adoptée à la Réunion de haut niveau de 2016 avait été examiné et commenté par le Comité directeur à sa dixième réunion. Le texte avait ensuite été révisé par le secrétariat en fonction des commentaires formulés par les membres au cours de la réunion ou envoyés par voie électronique avant fin juin 2015. La version révisée du projet de déclaration (ECE/CEP/AC.13/2016/5) avait alors été soumise par le secrétariat, pour information, au Comité des politiques de l'environnement à sa vingt et unième session, comme l'un des projets de document final de la Conférence de Batumi.

33. Le Président a informé le Comité que plusieurs propositions additionnelles émanant d'États membres avaient été reçues dernièrement. Il a demandé au secrétariat de projeter ces propositions sur écran afin que les représentants puissent en discuter.

34. Le Comité a débattu du texte et l'a à nouveau modifié, avant d'approuver une version finale du projet de déclaration ministérielle qui serait soumise pour adoption lors de la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement à Batumi.

III. Activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable

A. Activités de renforcement des capacités

35. Le secrétariat a renseigné les participants sur l'atelier de renforcement des capacités consacré à la promotion de l'éducation au développement durable dans ce pays, financé par la Suisse et devant se tenir avant la fin d'avril 2016 au Bélarus. De tels ateliers, organisés aux niveaux national et sous-régional, ont contribué de façon importante à encourager les parties prenantes, notamment divers organes gouvernementaux, à se coordonner afin de mettre en œuvre la Stratégie.

36. Le Président a remercié le Secrétariat d'État suisse à la formation, à la recherche et à l'innovation pour son appui essentiel, et s'est félicité de la coopération à venir. Le représentant de la Suisse a informé le Comité que, compte tenu de l'intérêt exprimé par les États membres d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase, le Gouvernement suisse

entendait continuer à soutenir les activités de renforcement des capacités que la CEE mènerait en 2017 dans le domaine de l'éducation au développement durable.

37. Le Président a invité les États membres souhaitant organiser des ateliers similaires à se manifester. L'Arménie, l'Albanie, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que le Kosovo, ont exprimé leur intérêt². Le Bureau a indiqué qu'il examinerait les candidatures en coopération avec le secrétariat et qu'il informerait les candidats de la possibilité d'organiser des ateliers dans le courant de 2016.

38. Le Comité a pris note de ces informations et s'est félicité de la coopération qui avait été établie avec les Gouvernements suisse et biélorussien. Il a invité les États membres à renforcer leur contribution aux activités de renforcement des capacités et le secrétariat à poursuivre la coopération avec les États membres ayant manifesté leur intérêt.

B. Activités visant à promouvoir l'éducation au développement durable dans d'autres instances internationales

39. Le Comité directeur a été informé des activités récentes visant à promouvoir l'éducation au développement durable dans d'autres instances internationales.

40. Un représentant de la Section de l'éducation au développement durable de l'UNESCO a informé les participants des activités menées dans le cadre du Programme d'action mondial pour l'éducation au développement durable (le Programme d'action global) adopté lors de la Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable (Aichi-Nagoya, Japon, 10-12 novembre 2014). Il a donné un bref aperçu de l'orientation des travaux prévue pour les deux prochaines années. L'UNESCO était l'organisme des Nations Unies chef de file dans l'établissement d'un programme d'éducation au développement durable. Il a aussi joué un rôle majeur dans la prise en compte de cette question à un niveau politique plus élevé et dans une reconnaissance accrue de son importance au plan international. Au cours de ces dernières années, l'éducation au développement durable a été mentionnée dans de nombreux documents adoptés par tous les États Membres des Nations Unies ou par des groupes d'États Membres, tels que : le Cadre d'action Éducation 2030, qui a établi un calendrier concernant l'éducation aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; les « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement » (Orientations de Samoa), le document final issu de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement ; le troisième objectif stratégique du Programme sur l'homme et la biosphère pour la période 2015-2025 ; et l'article 12 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En outre, dans sa résolution 70/209, l'Assemblée générale avait réaffirmé que l'éducation au développement durable était un pilier de la réalisation du développement durable, et l'éducation au développement durable avait été inscrite dans les objectifs de développement durable n° 4 (cible 4.7) et 13 (cible 13.3).

41. Le représentant de l'UNESCO a également rendu compte des activités communes menées actuellement par les cinq réseaux partenaires créés pour aider à exécuter le Programme d'action global, et a informé le Comité des calendriers provisoires établis par les réseaux de partenaires, ainsi que des projets-phares mis en place dans les domaines d'action prioritaires. Le secrétariat a également été informé des résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris, 30 novembre-11 décembre 2015).

² Toute référence au Kosovo figurant dans le présent document doit être entendue dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

42. Lors des débats qui ont suivi, les orateurs ont insisté sur l'importance de créer une meilleure synergie entre les objectifs de développement durable et la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable. Au niveau national, les Commission nationales pour l'UNESCO devaient jouer un rôle essentiel dans la coordination des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

43. Le Président a fait part des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie dans la province du Manitoba, au Canada. Les efforts du Manitoba portaient principalement sur les compétences des élèves, avec pour objectif que chaque élève, en quittant l'école, ait acquis un ensemble de compétences qui le préparerait à l'avenir, ainsi que la meilleure connaissance et la meilleure compréhension possibles du développement durable.

44. Dans ses observations finales sur le débat, le Président a constaté que les efforts en matière de développement durable étaient à un tournant, celui des liens entre les divers efforts et initiatives entrepris par différents groupes et organisations, et de la façon dont ils pourraient être mieux intégrés et harmonisés. Ces initiatives nous ramenaient à l'éducation, qui pouvait servir de lien et de facteur de cohésion. Ainsi que le soulignaient divers documents politiques, l'éducation jouait un rôle essentiel dans l'apparition de nouvelles initiatives de développement durable et dans la découverte de nouvelles solutions. Étant donné les difficultés parfois accablantes auxquelles le monde devait faire face, l'idée que l'éducation puisse fournir un espoir pour un avenir commun était extrêmement encourageante.

IV. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

45. Plusieurs parties prenantes ont informé le Comité directeur des activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre de la Stratégie qui étaient soit prévues soit en cours de réalisation.

46. Le représentant du Bélarus a informé le Comité du contenu de la troisième Étude de la performance environnementale, menée récemment dans le pays en collaboration avec des experts de la CEE. Cette étude donnait notamment un aperçu des politiques nationales actuelles en matière d'éducation au développement durable et des institutions chargées de les mettre en œuvre. Le Conseil de coordination interinstitutions sur l'éducation au développement durable, créé en 2006 et réorganisé en juin 2015 sous l'impulsion du Ministère de l'éducation, était chargé de coordonner la mise en œuvre des recommandations de cette étude liées à l'éducation à l'environnement et à l'éducation au développement durable, notamment en ce qui concernait la modification du cadre réglementaire.

47. Un représentant de l'organisation à but non lucratif canadienne L'éducation au service de la Terre a fait part aux représentants des activités de l'organisation. Il a axé son intervention sur les grands défis à relever et les principales possibilités à exploiter s'agissant de l'élaboration, au Canada, d'une stratégie d'éducation au développement durable dans les années à venir, le rôle joué par l'organisation L'éducation au service de la Terre dans l'appui à l'éducation au développement et le travail déjà effectué par l'organisation dans ce domaine. Il s'est également penché sur certains effets sur l'orientation future du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la CEE, en s'intéressant en particulier à la manière dont les intervenants dans le domaine de l'éducation au développement durable pourraient continuer de travailler efficacement ensemble au cours des quinze prochaines années.

48. Le représentant de l'Institut pédagogique chypriote a fait un exposé sur le travail effectué par Chypre, depuis la dixième réunion du Comité directeur, pour promouvoir l'éducation au développement durable aux niveaux national et international. Il a également donné des exemples concrets de synergies avec d'autres organisations et processus, et des exemples de progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de divers projets et programmes exécutés en coopération avec de nombreuses parties prenantes. Trois projets avaient été mis en œuvre avec succès au niveau national. Parmi les exemples de synergies exploitées sur le plan international avaient été mentionnées la coopération avec un réseau d'universités méditerranéennes et avec d'autres universités européennes, la participation au réseau d'experts pour l'environnement « Action de l'école en faveur de l'environnement » et la coopération bilatérale avec l'Autriche. Chypre prévoyait en outre d'organiser une réunion de haut niveau sur l'éducation, en vue d'adopter un plan d'action pour accompagner la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable, qui s'appuyait sur la Stratégie de la CEE. Tous les Ministres de l'éducation du bassin de la Méditerranée et des pays membres de l'Union européenne, ainsi que des organisations internationales, y seraient conviés.

49. Un représentant du Ministère de l'agriculture hongrois a indiqué que la Hongrie participait au projet international sur la science de la durabilité en Europe centrale et orientale (*Sustainability Science in Central and Eastern Europe*), amorcé par les commissions nationales pour l'UNESCO de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Pologne et de la Slovaquie. Parmi les parties prenantes à ce projet figuraient des ministères, des académies scientifiques, des universités, ainsi que les commissions nationales pour l'UNESCO des pays suivants : Allemagne, Autriche, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie. L'objectif était de constituer, dans la région, un réseau d'institutions spécialisées dans les sciences de la durabilité, de fixer les conditions de financement d'instituts de recherche, de chercheurs et de responsables politiques, et de concevoir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour évaluer les résultats, tant dans l'ensemble de la région d'Europe centrale et orientale qu'au niveau national.

50. Le représentant de l'Université Mälardalen en Suède a présenté le réseau de recherche sur l'éducation à l'environnement et à la durabilité. Créé en 2014, ce réseau relevait de l'Association européenne de recherche en éducation, qui regroupait plus de 30 associations nationales et régionales pour la recherche en éducation des quatre coins de l'Europe. Le réseau de recherche sur l'éducation à l'environnement et à la durabilité, regroupant plus de 200 chercheurs de 32 pays différents, était le plus grand réseau de chercheurs dans le domaine de l'éducation à l'environnement et à la durabilité. Chaque année, une centaine de chercheurs se réunissaient dans le cadre de la Conférence européenne pour la recherche en éducation, qui se tenait généralement dans un pays européen. Ce réseau offrait des normes élevées en matière de recherche et des réunions de différentes sortes à ses membres (colloques, séances d'exposés, séances d'affiches et ateliers, notamment). Il se centrait sur la recherche théorique et pratique dans les domaines de l'éducation à l'environnement et à la durabilité, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au développement durable, de l'éducation en général, de l'éducation en plein air, ainsi que sur les questions d'ordre socioscientifiques liées à la formation scientifique. Il axait également ses recherches sur la politique de l'éducation, le développement institutionnel et des programmes scolaires, les pratiques pédagogiques, le perfectionnement professionnel et l'autonomisation des apprenants. Les États membres de la CEE étaient invités à faire partie du réseau en vue de consolider les liens entre politique et recherche, et de tirer parti de ses compétences en la matière.

51. Un représentant du PNUE en Ukraine a présenté aux participants quatre projets destinés à faire mieux connaître le développement durable et l'éducation au développement durable. Il a résumé les activités menées dans le cadre de ces projets, les résultats de leur

mise en œuvre et leurs retombées positives. Un représentant du Centre national de coordination intersectoriel pour l'éducation à l'environnement en vue du développement durable a rendu compte des plans et des activités du centre, qui avait été créé par l'Académie nationale d'études universitaires et de gestion en écologie relevant du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles ukrainien, en application du plan d'action national pour la protection de l'environnement pour 2011-2015. Le centre avait pour mission principale d'offrir des formations, un soutien méthodologique et des conseils en vue de l'instauration et de la mise en œuvre d'une éducation au développement durable dans le pays.

52. Le représentant de l'Alliance Copernicus, un réseau d'établissements d'enseignement supérieur, a fait un exposé sur la publication intitulée *Leading Practice Publication: Professional development of university educators on education for sustainable development in European countries*, présenté comme un aboutissement du projet européen Enseignants universitaires pour le développement durable. Cette publication était le fruit de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet, laquelle consistait notamment à identifier la place de l'éducation au développement durable dans l'éducation supérieure, en mettant l'accent sur le cadre de compétences élaboré par le Groupe de travail de la CEE. Elle donnait un aperçu de 13 bonnes pratiques relatives aux possibilités de formation professionnelle des enseignants universitaires européens dans le domaine de l'éducation au développement durable, fruit d'une alliance entre 55 partenaires répartis dans 33 pays européens. Elle étudiait également les possibilités en Europe de mettre en œuvre, dans l'enseignement supérieur, l'éducation au développement durable dans le cadre de la formation professionnelle, donnait des informations sur la manière dont une formation professionnelle adéquate dans le domaine de l'éducation au développement durable pouvait être acquise et expliquait ce qu'il fallait faire, sur le plan des politiques, pour y parvenir. Le projet serait finalisé et évalué lors d'une conférence qui se tiendrait du 27 au 29 juin 2016 à l'Université de Gibraltar. Les représentants avaient été invités à participer à la conférence de l'Alliance Copernicus qui se tiendrait du 14 au 16 septembre 2016 à Vienne sur le thème du développement durable et de la transformation des sciences.

53. Lors des débats, il a été proposé que le Comité directeur effectue des recherches au sujet de la mise en œuvre de la cible 4.7 des objectifs de développement durable, en rassemblant les études pertinentes sur la pratique de l'éducation au développement durable à différents niveaux d'enseignement et en élaborant des notes d'orientation analytiques à ce sujet. Un représentant du Réseau de recherche sur l'éducation à l'environnement et à la durabilité a affirmé que le réseau pouvait prêter son concours à la réalisation cette tâche.

54. Un représentant de la Division des transports durables de la CEE a fait part d'informations concernant le projet relatif à l'enseignement de la normalisation, mené conjointement avec la Division du commerce de la CEE. Ce projet cherchait à sensibiliser les étudiants spécialisés en économie, en droit et en gestion à l'importance des normes dans le cadre de la mondialisation de l'économie et du commerce. Il a été suggéré que pour donner plus de visibilité aux questions liées à la durabilité, il serait utile de concevoir un module d'apprentissage sur les normes de durabilité, à utiliser comme outil d'autoformation indépendant ou dans le cadre des activités de normalisation de la CEE (par exemple, dans le cadre du projet sur l'enseignement de la normalisation). Le Comité directeur a pris note de cette proposition.

V. Promotion de l'éducation en vue du développement durable au-delà de 2015 : organisation des travaux qui suivront la Réunion de haut niveau

55. Le Président a rappelé que la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable avait été menée selon les plans de travail détaillés élaborés pour chacune des trois premières phases de sa mise en œuvre. Le Comité directeur devait à présent envisager d'élaborer un nouveau plan de travail, afin que la Stratégie se poursuive au-delà de sa première décennie de mise en œuvre et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

56. Le secrétariat a donné un aperçu des plans de travail qui avaient été élaborés pour les trois premières phases de mise en œuvre. Le dernier en date avait été adopté en 2011, à la sixième réunion du Comité directeur. Son contenu était en grande partie tiré du document général relatif à la mise en œuvre de la Stratégie : le Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable (CEP/AC.13/2005/4/Rev.1). De la même manière, le nouveau plan de travail devait s'appuyer sur le nouveau cadre de mise en œuvre de la Stratégie, qui serait présenté à la Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, à Batumi en vue de son adoption. Ce ne serait qu'à la Réunion de haut niveau que le Comité recevrait officiellement pour mandat de poursuivre ses travaux au titre de la Stratégie, et par conséquent, d'élaborer le prochain plan de travail. Le Comité ne pouvait par conséquent pas encore se lancer dans l'élaboration d'un nouveau plan de travail.

57. Le Président a rappelé la décision prise par le Comité de porter jusqu'en 2030 la durée du nouveau mandat concernant la mise en œuvre de la Stratégie et d'aligner l'échéancier des activités et de la présentation des rapports au titre de la Stratégie sur le cadre de présentation des rapports de l'UNESCO. À sa dernière réunion, le Bureau avait envisagé de créer deux groupes spéciaux, l'un chargé de la question du financement et l'autre de l'élaboration d'un nouveau plan de travail. Finalement, le Bureau avait suggéré de ne créer qu'un seul groupe spécial chargé de ces deux questions, afin d'éviter de se retrouver dans une situation où un groupe proposerait des mesures sans qu'il n'y ait de financement disponible.

58. Suite à la proposition du Bureau, le Comité directeur a accepté de constituer une équipe spéciale de la planification et du financement, chargée à la fois d'élaborer un nouveau plan de travail et d'étudier la situation financière du fonds d'affectation spéciale pour sa mise en œuvre. Il a été convenu que le groupe tiende sa première réunion au cours de cette session, à la pause déjeuner, afin de définir les tâches et les responsabilités qui seraient les siennes.

VI. Table ronde : intégration des questions de genre dans l'éducation au développement durable

59. Le Président a rappelé que, suite à une décision adoptée à sa dixième réunion, le Comité directeur avait décidé d'organiser au cours de sa onzième réunion une table ronde pour partager des données d'expérience et des exemples d'activités réussies concernant l'intégration des questions de genre dans l'enseignement en général et plus particulièrement dans l'éducation au développement durable.

60. Le secrétariat a présenté un résumé succinct des contributions apportées par les États membres dans le cadre des rapports à présenter au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes (document d'information n° 2), et a invité les États membres à faire part de leurs expériences et de leurs réalisations en ce qui concernait l'intégration des questions de genre dans le secteur de l'éducation.

61. Le représentant de la République tchèque a informé le Comité de deux études de cas fournies par des ONG sur la situation générale dans le pays en matière d'égalité des sexes, en particulier dans le secteur de l'éducation. Une des ONG travaillant avec la société civile avait lancé un programme en vue de faire appliquer l'équité du traitement des deux sexes et publié du matériel pédagogique destiné, entre autres, à sensibiliser les enseignants à la question du genre dans l'éducation. En règle générale, les ONG œuvraient surtout à sensibiliser la population à des sujets de préoccupation au plan mondial, y compris à la question du genre dans le contexte des objectifs de développement durable et à la question de l'éducation au XXI^e siècle.

62. Le représentant du Kirghizistan a présenté les résultats du projet visant à sensibiliser la population rurale de l'oblast d'Issyk-Kul aux valeurs démocratiques dans une perspective de genre en les introduisant aux principes de développement durable (*Gender sensitivity to democratic values of rural population of Issyk-Kul oblast through education for sustainable development principles*), mis en œuvre en 2012 par le Centre régional de compétences en développement durable. Ce projet visait à former un ensemble suffisant d'hommes et de femmes s'intéressant à la problématique hommes-femmes, dans l'objectif qu'ils introduisent les grandes questions liées à l'éducation au développement durable dans les petites et moyennes entreprises, les administrations publiques et les établissements d'enseignement à l'échelle locale. Les activités organisées dans le cadre de ce projet étaient axées sur le renforcement des capacités des collectivités locales dans l'exercice démocratique, la sensibilisation à la problématique hommes-femmes en vue d'encourager une participation égale des hommes et des femmes à la prise de décisions ainsi que sur le souci d'assurer un développement durable en améliorant la qualité de vie de la population rurale.

63. Le représentant de l'Ukraine a donné des exemples de bonnes pratiques et de réussites en matière d'intégration des questions de genre à l'éducation au développement durable. Ces exemples étaient tirés de projets qui avaient été mis en œuvre dans le pays par le réseau de partenaires L'éducation au développement durable, le réseau d'organisations de la société civile Zelena Zhytomyrshchyna, et le Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial, en collaboration avec un grand nombre d'organisations nationales et de partenaires internationaux. L'objectif général de ces projets était de promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation de la femme, et ainsi de sensibiliser la société civile à la question de sa participation à la prise de décisions, à l'élaboration des stratégies, aux plans d'action, ainsi qu'à la mise en place d'instruments pratiques pour faire appliquer la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable en Ukraine, aux niveaux national et local.

VII. Situation du fonds d'affectation spéciale et besoins de ressources pour 2016-2017

64. Le secrétariat a informé le Comité du fait qu'il n'était pas possible, à l'heure actuelle, de donner un aperçu complet des opérations financées par le fonds d'affectation spéciale pour l'éducation au développement pour la période 2014-2015. En effet, depuis novembre 2015, l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la CEE, était en train de migrer vers Umoja, un nouveau système de comptabilité et d'appui administratif. Malheureusement, le dernier rapport généré manuellement par l'unité des finances du service administratif de la CEE n'était pas suffisamment détaillé pour donner au secrétariat un aperçu complet de l'état du fonds. Des informations au sujet des contributions seraient distribuées sur demande, à titre indicatif, aux membres afin qu'ils puissent vérifier qu'il n'y ait pas d'anomalies.

65. Le secrétariat a souligné que la situation du fonds demeurait précaire et qu'il serait sûrement difficile d'assurer le bon déroulement des activités prévues par la Stratégie entre la onzième réunion du Comité directeur et la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation de 2016 et par la suite. Il était nécessaire de disposer d'une assise financière solide, fondée sur une approche réaliste, pour que la future stratégie soit mise en œuvre de manière efficace.

66. Des représentants de plusieurs États membres ont demandé, au nom de leur gouvernement, à ce que des contributions financières supplémentaires soient versées bientôt, ce qui devrait contribuer à couvrir les coûts d'appui au secrétariat jusqu'à la Conférence ministérielle de Batumi.

67. Le représentant du Canada a indiqué que toutes les contributions que son pays avait faites jusqu'à présent provenaient des collectivités locales. La possibilité pour qu'à l'avenir le Gouvernement fédéral verse des contributions serait étudiée.

68. La possibilité pour que les États membres puissent appuyer certaines des activités relatives à la mise en œuvre de la Stratégie au moyen de contributions en nature à des projets spécifiques était également à étudier. Par exemple, par le passé, l'Allemagne avait détaché un administrateur auxiliaire en soutien à la Stratégie et le gouvernement provincial du Manitoba avait apporté une contribution en nature à l'appui de l'élaboration du troisième rapport d'évaluation et de sa publication.

69. Le représentant des Pays-Bas a confirmé que le Gouvernement néerlandais était disposé à apporter des contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre des activités de la Stratégie liées au travail de fond axé sur le contenu, par exemple pour couvrir les coûts liés à l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts travaillant sur une question de fond, coûts liés à la publication de documents connexes compris, comme il l'avait fait par le passé.

70. Au cours du débat qui a suivi, il a été proposé de créer un fonds d'affection spéciale séparé pour l'éducation au développement durable. Ainsi, l'ensemble des contributions seraient placées dans un fonds séparé, le « fonds pour l'éducation au développement durable », et non plus mises avec les contributions au processus « Un environnement pour l'Europe ». Suite à l'adoption, par le Comité directeur, d'une recommandation ferme et unanime, le secrétariat a été chargé d'inviter le service administratif de la CEE à mettre en place une nouvelle procédure comptable en vue de la création d'un fonds séparé pour l'éducation au développement durable.

71. Il a également été demandé au secrétariat d'adresser des lettres aux Gouvernements des États membres (à leurs ministères de l'éducation et de l'environnement) sollicitant des contributions financières pour soutenir la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable. Ils y seraient invités à prendre des engagements, en particulier s'agissant du financement des préparatifs de la Réunion de haut niveau de Batumi et des activités menées dans le cadre de la Stratégie en 2016 suite à la réunion, en précisant également les décisions pertinentes du Comité directeur à cet égard. Des copies des lettres relatives aux contributions financières adressées aux ministres seraient en outre transmises aux coordonnateurs nationaux pour l'éducation au développement durable afin qu'ils puissent en assurer le suivi.

72. S'agissant de l'Équipe spéciale de la planification et du financement, le Comité a fait observer que tous les membres du Comité, en leur capacité de coordonnateurs nationaux, pouvaient en devenir membres, et que les représentants des organisations ayant le statut d'observateur remplissaient également les conditions requises pour en faire partie. En outre, de la qualité de membre ne découlait pas nécessairement l'obligation de verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale du Comité directeur. Lors de la réunion, quatre membres se sont portés volontaires pour faire partie du groupe. Le Comité a élu Président par intérim de l'Équipe spéciale un représentant de l'organisation canadienne ayant le statut d'observateur en attendant l'élection d'un coordonnateur national représentant un État membre.

73. Le Président par intérim de l'Équipe spéciale de la planification et du financement a résumé les conclusions de la première réunion qui s'était déroulée à la pause déjeuner. Les deux objectifs, intimement liés, de l'Équipe spéciale étaient d'élaborer un plan de travail réalisable dans le cadre des ressources disponibles, ainsi que d'évaluer et de renforcer le fonds d'affectation spéciale en vue d'appuyer les travaux en cours du Comité directeur. L'Équipe spéciale commencerait par étudier les mesures particulières à adopter dans les domaines prioritaires déjà définis, en s'efforçant de mettre ces priorités en lien avec les efforts de développement aux niveaux mondial et international, notamment avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable. En outre, l'Équipe de travail effectuerait une analyse matricielle afin de mettre en lumière les zones de synergies et de chevauchements, en élevant trois ou quatre d'entre elles au rang de priorité. Elle s'attendait à ce que la première ébauche du plan de travail, s'agissant de déterminer les trois ou quatre grandes priorités, soit prête dans un délai d'un mois. La deuxième partie du plan de travail consisterait à étudier quelles seraient les mesures ciblées à adopter pour traiter ces priorités.

VIII. Dates de la prochaine session, élection du Bureau et clôture de la réunion

74. Le secrétariat a relevé que, étant donné que la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » aurait lieu en juin 2016, il serait souhaitable que la prochaine réunion du Comité directeur se tienne début 2017, sachant qu'il faudrait respecter le délai de six mois en vigueur avant de soumettre une demande officielle de présentation des documents officiels.

75. Le Comité a accepté de fixer la douzième réunion du Comité directeur à fin avril 2017. Il a demandé au secrétariat de convenir des dates exactes avec les services de conférence de l'ONU et de les communiquer au Comité directeur par courriel dès qu'elles seraient connues.

76. Le Président a rappelé au Comité que, après la Conférence de Batumi, le Comité directeur devrait à sa douzième réunion élire son Bureau pour la prochaine période. D'ailleurs, il pourrait bientôt quitter ses fonctions de sous-ministre au sein du gouvernement du Manitoba et, par conséquent, son poste de président du Comité directeur, qu'il occupait depuis 2011. Il a encouragé les États membres à communiquer au secrétariat toute candidature au poste de président ou de vice-président du Comité directeur.

77. Le secrétariat a proposé de fixer au 8 avril 2016 la date limite de réception des candidatures. Une téléconférence avec les membres du Bureau serait organisée pour étudier les candidatures et une recommandation envoyée par le Bureau aux membres pour approbation. Les nouveaux président et vice-président entreraient en fonction après la réunion de Batumi. Il a été précisé que l'élection officielle des nouveaux membres du Bureau, y compris du président et du vice-président, aurait lieu à la prochaine réunion du Comité directeur, en 2017 (c'est-à-dire à la douzième réunion). Il était espéré que le Président du Comité directeur assisterait à la Conférence de Batumi en sa qualité actuelle.

78. Le Président a formulé quelques observations finales au sujet des deux journées de réunion et a remercié les intervenants et le Comité pour leur travail constructif et efficace. Il a également remercié les interprètes pour leur excellent travail et a prononcé officiellement la clôture de la réunion.